

INSTRUCTION

N° 10-033-K1-P-R du 27 décembre 2010

NOR : BCR Z 10 00088 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2010

CALENDRIER DES CONGÉS PRATIQUÉS PAR LA BANQUE DE FRANCE
ET MODALITÉS DE TRAITEMENT DES VIREMENTS EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

ANALYSE

Date d'application : 31/12/2010

MOTS-CLÉS

BANQUE DE FRANCE ; CONGÉ ; JOUR FÉRIÉ ; VIREMENT ; ORGANISATION

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 10-002-K1-P-R du 28 janvier 2010

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CCCE	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	COM	RF	T	EP	CBCM	DSF
DLU												

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*Sous-direction de la gestion comptable et financière des collectivités locales
Bureau CL-1C*

SOMMAIRE

1. LES CALENDRIERS DES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET JOURNÉES PARTICULIÈRES DE FERMETURE DES COMPTOIRS BANQUE DE FRANCE	3
1.1. Jours fermés pour les systèmes de paiement de gros montant et de masse, ouverts pour les services de la DGFIP : le vendredi 22 avril 2011 et le lundi 26 décembre 2011	3
1.2. Journées particulières de fermeture des comptoirs de la Banque de France	4
2. TRAITEMENT PARTICULIER DES VIREMENTS EN CAS DE JOUR FÉRIÉ OU PONT NATUREL.....	4

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Jours de fermeture des systèmes de paiement en plus des samedis et dimanches	6
ANNEXE N° 2 : Calendrier des jours de fermeture particuliers des comptoirs BDF pour l'année 2011	7

La présente note de service a pour objet de communiquer les calendriers 2011 d'ouverture et de fermeture des systèmes d'échanges et des succursales de la Banque de France et de préciser les modalités d'émission des virements de gros montant, virements urgents et virements internationaux en cas de jour férié.

Je rappelle en effet que les virements unitaires supérieurs à 1 million d'euros sont soumis à l'obligation d'annonce au Trésor (décret n° 2004-660 du 5 juillet 2004 portant application de l'article 117 de la Loi de finances pour 2004, relatif aux opérations financières des collectivités territoriales et leurs établissements publics, et le décret n° 2007-1393 du 27 septembre 2007, relatif aux opérations financières des établissements publics nationaux).

Cette annonce est effectuée depuis décembre 2007 par la Banque de France. Pour lui permettre de remplir cette obligation, des modalités horaires strictes ont été mises en place et diffusées aux comptables : elles consistent à transmettre à la Banque de France les opérations soumises à annonce la veille de leur exécution entre 15h 00 et 17h 45.

Or, pour remplir cette obligation, mais aussi de façon plus large pour permettre la bonne exécution des virements et des moyens de paiement quelque soit leur montant ou la devise concernée, il convient également de tenir compte, lors de la saisie et de l'envoi des opérations, des calendriers d'ouverture et de fermeture des systèmes de paiement de gros montant (TARGET2) et de masse (CORE¹ et CEPC notamment), et des jours de fermeture particuliers des comptoirs de la Banque de France.

Ces calendriers sont présentés d'une part par l'annexe n° 1, relative aux systèmes de paiement, et d'autre part, par l'annexe n° 2, traitant des jours de fermeture particuliers.

La présente note de service vient modifier l'instruction n° 10-002-K1-P-R du 28 janvier 2010 : celle-ci est mise à jour pour la partie des calendriers des systèmes de paiement et des journées particulières à la Banque de France. En revanche, l'instruction est toujours valable s'agissant des dispositions relatives au traitement particulier des virements en cas de jour férié ou pont naturel, qui sont inchangées.

1. LES CALENDRIERS DES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET JOURNÉES PARTICULIÈRES DE FERMETURE DES COMPTOIRS BANQUE DE FRANCE

1.1. JOURS FERMÉS POUR LES SYSTÈMES DE PAIEMENT DE GROS MONTANT ET DE MASSE, OUVRÉS POUR LES SERVICES DE LA DGFIP : LE VENDREDI 22 AVRIL 2011 ET LE LUNDI 26 DÉCEMBRE 2011

Le système de règlement par lequel transitent les virements à caractère urgent et/ou de gros montant (VGM), ainsi que les virements internationaux, sera fermé le vendredi 22 avril et le lundi 26 décembre 2011.

¹ Le système CORE remplace depuis fin 2008 le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT).

Il ne sera donc pas possible d'émettre des VGM ou des virements à destination de l'étranger à cette date, aussi bien par télétransmission effectuée par l'intermédiaire du logiciel PTCLI que par la procédure papier².

Vous devrez par conséquent assurer l'information de l'ensemble de vos correspondants, notamment les organismes sociaux, les collectivités locales et les universités, principaux émetteurs d'opérations de ce type.

De la même manière, le système de paiement CORE, réservé à l'échange des moyens de paiement dématérialisés de masse (virements, lettres de change relevé, avis de prélèvement, TIP, opérations cartes bancaires, images-chèques...) sera fermé.

Par conséquent, il n'y aura pas d'échange de fichiers représentatifs de moyens de paiement dématérialisés de masse en date de valeur du 22 avril 2011 ou du 26 décembre 2011. Il est précisé que ce calendrier a été paramétré dans les applicatifs de la DGFIP véhiculant des moyens de paiement dématérialisés (PSAR, PAY, PEZ, MEN...).

En revanche, les directions régionales des Finances publiques, les directions départementales des Finances publiques et les trésoreries générales qui ont accès au service Internet de la Banque de France, BDF Direct, pour la prise d'ordre en remplacement du PTCLI, pourront saisir le 22 avril et le 26 décembre des ordres à échéance du 1^{er} jour ouvré suivant.

1.2. JOURNÉES PARTICULIÈRES DE FERMETURE DES COMPTOIRS DE LA BANQUE DE FRANCE

En fonction des particularismes locaux, certaines journées peuvent être chômées pour l'ensemble de la profession bancaire au niveau local : le calendrier relatif à ces journées est joint en annexe n° 2.

Au niveau local, ces journées ne sont ni considérées comme une date de disponibilité des crédits (date d'imputation au compte), ni prises en compte dans le délai de disponibilité des crédits des opérations remises aux guichets des comptoirs en cause les jours précédents.

Les remises de chèques seront bien évidemment impossibles.

En outre, il ne sera pas possible de réaliser des approvisionnements et des dégagements de caisse en numéraire.

Enfin, il ne sera pas délivré de relevés de comptes sous format papier.

2. TRAITEMENT PARTICULIER DES VIREMENTS EN CAS DE JOUR FÉRIÉ OU PONT NATUREL

Les comptables ayant un compte à la Banque de France doivent suivre *strictement*, à chaque jour férié, pont naturel et jour fermé dans les systèmes d'échanges, les dispositions détaillées dans l'instruction n° 10-002-K1-P-R du 28 janvier 2010, qui demeurent inchangées.

Je rappelle que le calendrier TARGET 2 est appliqué à ces opérations. En cas de non respect, le comptable s'expose à des rejets de la part de la Banque de France et à une altération du taux d'annonce, lequel fait l'objet d'une publication annuelle dans le rapport annuel de performance de l'Agence France Trésor.

² Il est rappelé que cette procédure papier ne doit être utilisée qu'à titre exceptionnel, en cas de défaillance du logiciel PTCLI.

Par ailleurs, le bureau CLIC s'attachera à s'assurer que les directions régionales des Finances publiques, les directions départementales des Finances publiques et les trésoreries générales mettent en œuvre ces dispositions.

Toute difficulté d'application de cette note de service est à signaler sous le présent timbre.

LE SOUS-DIRECTEUR
CHARGÉ DE LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

JEAN-LUC BRENNER

ANNEXE N° 1 : Jours de fermeture des systèmes de paiement en plus des samedis et dimanches

Année 2011	Jours fériés légaux en France	Systèmes de paiement de gros montant et/ou internationaux (TARGET2 et STEP2)	Systèmes de paiement de détail (CORE et CEPC)
vendredi 22 avril <i>Vendredi Saint</i>	-	Fermé	Fermé
lundi 25 avril <i>Lundi de Pâques</i>	Férié	Fermé	Fermé
jeudi 2 juin <i>Ascension</i>	Férié	Ouvert	Fermé
lundi 13 juin <i>Lundi de Pentecôte</i>	Férié	Ouvert	Fermé
jeudi 14 juillet <i>Fête nationale</i>	Férié	Ouvert	Fermé
lundi 15 août <i>Assomption</i>	Férié	Ouvert	Fermé
mardi 1 ^{er} novembre <i>Toussaint</i>	Férié	Ouvert	Fermé
vendredi 11 novembre <i>Armistice</i>	Férié	Ouvert	Fermé
lundi 26 décembre <i>Lendemain de Noël</i>	-	Fermé	Fermé

Remarque :

En 2011, le 8 mai (fête de la Victoire), jour férié légal en France, est un dimanche.

ANNEXE N° 2 : Calendrier des jours de fermeture particuliers des comptoirs BDF pour l'année 2011

Vendredi 18 mars 2011

Ajaccio (succursale)

Vendredi 22 avril 2011

Colmar (antenne économique), Metz (succursale), Mulhouse (succursale), Sarreguemines (antenne économique), Strasbourg (succursale)

Vendredi 24 juin 2011

Bastia (succursale)

Vendredi 29 juillet 2011

Bayonne (antenne économique)

Lundi 26 décembre 2011

Colmar (antenne économique), Metz (succursale), Mulhouse (succursale), Sarreguemines (antenne économique), Strasbourg (succursale)

ISSN : 0984 9114